

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 13 OCTOBRE 2022**

Nombre en exercice : 31

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 28

Convocation du 5.10.2022

Affichage du 5.10.2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Moussonvilliers suite à la convocation du 5.10.2022, affichée le 5 octobre 2022.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, Mme BERGER Frédérique, M BLOTTIERE Philippe, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme ENCELIN Elyane, Mme EDOU Bernadette, M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, Mme LEROY Céline, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, Mme SAUVANEIX Alexandra, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excuses : M ANQUETIL Dominique (donne pouvoir à M POIRIER Franck), M BOUTTIER Jean-Jacques, M DESCHAMPS Michel, Mme FEUGUEUR Stéphanie, M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M MICHEL-FLANDIN Patrice), Mme POUILLAIN Francine (donne pouvoir à Mme RADIGUET Angéline).

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur Pascal HOULLE est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022.10.160

AVENANT 1 CONVENTION PARTICIPATION FINANCIERE ECLAIRAGE PUBLIC LA ROBERDIERE - CHARENCEY

Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération 3 décembre 2020 et de la convention correspondante.

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de prendre un avenant à cette convention pour fixer le montant définitif de la participation de Charencey.

Après réalisation, le montant des travaux est fixé à 36 802.16 € TTC, le coût de la Maîtrise d'œuvre s'élève à 1 533.42€ HT.

3 candélabres ont été installés dans la Zone Artisanale. Ces travaux, pour un montant de 10 593.75 €, sont entièrement à la charge de la CDC.

La part des travaux qui concerne la Commune s'élève donc à 27 741.83 €.

Il y a donc lieu de revoir le plan de financement de cette opération pour un montant de 27 741.83 € comme suit :

- FCTVA	4 368.74 €
- Aide TE 61	5 326.43 €
- Commune Charencey	9 296.66 €
- Reste à charge CDC Des Hauts du Perche	8 750. 00 €
(7 x 1 250 € = 8 750 €)	

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à établir et à signer l'avenant 1 à la Convention de participation financière pour les travaux d'éclairage public – La Roberdière – Saint-Maurice-les-Charencey.

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 061-200068856-20221013-2022_10_160-DE

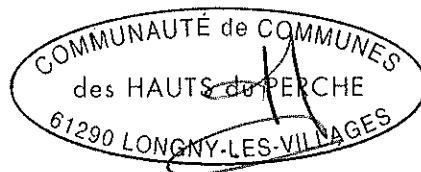
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ACCEPTER le nouveau plan de financement,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à établir et à signer l'avenant 1 à la convention de participation financière pour les travaux d'éclairage public - La Roberdière – Saint-Maurice-les-Charencey.

Pour extrait certifié conforme

**Le Président,
Emmanuel LE SECQ**

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*



**AVENANT 1 CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE ET LA
COMMUNE DE CHARENCEY
RELATIVE A LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
LA ROBERDIERE – SAINT MAURICE LES CHARENCEY**

Entre,

La COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE dûment représentée par son Président,
Monsieur Emmanuel LE SECQ,

D' une part,

Et,

La COMMUNE DE CHARENCEY dûment représentée par son Maire, Monsieur Jean-Claude JUSZEZAK,
D'autre part,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, les statuts de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

Vu, la délibération du Conseil communautaire en date du 3 décembre 2020 portant sur la convention entre
la Commune de Charencey et la Communauté de Communes des Hauts du Perche pour le financement des
travaux d'éclairage public – La Roberdière – Saint-Maurice-les-Charencey,

Vu, la délibération de conseil municipal en date du 30 mars 2021

Vu, la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 octobre 2022 portant sur l'avenant 1 à la
convention entre la Commune de Charencey et la Communauté de Communes des Hauts du Perche pour le
financement des travaux d'éclairage public – La Roberdière – Saint-Maurice-les-Charencey,

Vu, la délibération de conseil municipal en date du

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

OBJET DE L'AVENANT

La Communauté de Communes des Hauts du Perche a décidé de réaliser des travaux d'éclairage public La
Roberdière – Saint-Maurice-les-Charencey.

Les travaux étant réalisés et réceptionnés, il est nécessaire d'établir un plan de financement définitif.

Le montant des travaux est de 27 741.83 €.

L'opération est financée comme suit :

- | | |
|--|-------------|
| - FCTVA | 4 368.74 € |
| - Aide TE 61 | 5 326.43 € |
| - Commune Charencey | 9 296.66 € |
| - Reste à charge CDC Des Hauts du Perche | 8 750. 00 € |
| (7 x 1 250 € = 8 750 €) | |

La participation de la commune de Charencey est donc de 9 296.66 €.

Fait à Longny les Villages, le 14 octobre 2022,
Le Président
de la CDC des Hauts du Perche,

Le Maire de Charencey,

Emmanuel LE SECQ.

